

Prévention des ruptures de parcours

L'assiduité et l'implication du stagiaire sont des éléments clés de réussite de la formation, c'est pourquoi *Coroir Nelly Formation* a établi une procédure de prévention des ruptures de parcours de formation adaptée aux différentes situations rencontrées.

Les motifs de rupture de parcours de formation sont de plusieurs ordres et sont traitées différemment.

Les règles en cas d'absence sont rappelées dans les [Conditions Générales de Vente](#) et dans la convention de formation signée préalablement au début de la formation.

Dans tous les cas, un dialogue avec le responsable du centre de formation et le formateur est possible pour adapter la formation au bénéfice du stagiaire.

• Abandon ou rupture pour motif de santé :

Si l'annulation de la présence à la formation a lieu avant le début de la formation, il est recherché une nouvelle date de formation avec le même contenu à proposer au stagiaire et/ou son service RH.

Si le stagiaire abandonne la formation en cours de formation pour raison de santé une nouvelle date est trouvée avec le stagiaire et/ou son service RH après son rétablissement dans les 21 jours qui suivent la fin de la formation initiale, afin de finir la formation.

Si une nouvelle date ne peut être trouvée dans les 21 jours qui suivent la date de fin de la formation initiale, un coût de 30% du montant la formation est facturé à l'employeur.

• Abandon ou rupture pour motif d'insatisfaction :

Si le stagiaire abandonne la formation en cours de formation pour des raisons d'insatisfaction ou d'incompatibilité avec le formateur, il est entendu par le dirigeant du centre de formation en présence du formateur.

Si aucune solution n'est trouvée et que l'insatisfaction est démontrée et avérée, le centre de formation annule la participation du stagiaire à la formation et informe l'employeur de l'abandon de la formation, le cas échéant.

Si l'insatisfaction est non avérée et non démontrée (mouvement d'humeur), un coût de 30% du montant la formation est facturé.

Si un compromis est trouvé ou possible avec le stagiaire (changement de formateur, de salle de formation, changement de pédagogie, commande de documentation) , la séquence de formation se poursuit.

15 rue Auguste Favot
38470 VINAY

nellycoroir@gmail.com, www.nellycoroir.fr

N°de siren : 443 570 585 000 51 APE 9609Z

Organisme de formation n°: 82 38 03517 38, certifié Qualiopi pour les actions de formation
N°Adeli : 389310855 / RPPS : 10009819391

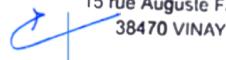
Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

En tous cas, *Coroir Nelly Formation* recherche et tente de comprendre les causes d'annulation pour une amélioration continue de l'offre proposée.

Fait à : Vinay, le : 27 août 2025

La responsable de l'organisme de Formation Nelly COROIR

Nelly COROIR
Psychologue - Formatrice
15 rue Auguste Favot
38470 VINAY



15 rue Auguste Favot
38470 VINAY

nellycoroir@gmail.com, www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 51 APE 9609Z

Organisme de formation n°: 82 38 03517 38, certifié Qualiopi pour les actions de formation
N°Adeli : 389310855 / RPPS : 10009819391

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté